



1028 Préverenges, le 12 septembre 2014

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 11 septembre 2014**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 11 septembre 2014, a décidé :

Préavis 6/14 Arrêté d'imposition pour l'année 2015

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015, tel que présenté à 64 points d'impôts, les ratifications légales étant réservées.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 2 octobre 2014 inclusivement.

Prochaine séance : le 9 octobre 2014 à 20 h à l'Aula

Le Président

La Secrétaire


Antoine Chappuis


Claude de Titta

